



FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE



Burundi

Le manque de transparence et d'harmonisation des mesures de lutte contre la pandémie du Covid-19 favorise sa propagation dans le pays



**Rapport spécial n°2 sur la gestion
du Covid-19 au **Burundi****

janvier 2021

Ce rapport est téléchargeable sur notre site web
<https://forscburundi.org/>

Si vous avez des questions et/ ou contributions,
vous pouvez nous contacter sur :
E-mail : forscburundi@gmail.com

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	i
0. INTRODUCTION	1
I.DES CAS D’ILLUSTRATIONS QUI CONFIRMENT UNE VAGUE DE CONTAMINATION COMMUNAUTAIRE AU COVID-19	2
II.DES CONTRADICTIONS ET CONFUSIONS DANS LA GESTION DE LA REPONSE A LA SITUATION DE LA PANDEMIE	4
III.DES SANCTIONS ARBITRAIRES CONTRE LE NON-RESPECT DES MESURES DE LUTTE CONTRE LE COVID-19.....	5
IV. LA MISE EN ŒUVRE DE LA FERMETURE DES FRONTIERES ASSUREE PAR DES MILICIENS IMBONERAKURE	6
V.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	8

0. INTRODUCTION

Au moment où le monde entier est mobilisé pour arrêter la propagation du Covid-19 par des mesures appropriées qui vont jusqu' au confinement des populations et à la suspension des activités économiques de grande ampleur, au Burundi tout se passe presque à la normale. Par ailleurs, les autorités burundaises persistent à dire qu'à ce jour, il y a seulement 2 personnes décédées des suites de la pandémie. Ce comportement laxiste des autorités burundaises face à cette pandémie n'est pas sans conséquences : la majorité de la population méconnaissent la pandémie et les contaminations montent en flèche dans tout le pays. En effet, les mesures barrières telles le port de masques, la distanciation physique, le lavage régulier des mains ne sont pas appliquées de manière systématique et obligatoire. Les populations continuent à se serrer les mains, à s'embrasser et à boire sur un même verre, surtout dans les campagnes. Les écoles, les églises, les marchés, les bistrotts, les transports en commun et d'autres lieux publics fonctionnent quasiment à la normale. Ces derniers jours, pourtant, les cas de contaminations dans les écoles, dans les églises et dans d'autres milieux professionnels comme les hôpitaux et les centres de santé constituent la une de l'actualité du pays.

Face à cette triste réalité, force est de constater que les pouvoirs publics ne parlent pas un même langage. Certains exigent l'application stricte des mesures barrières, d'autres en proposent celles qui sont prioritaires à appliquer, là aussi sans suffisamment de contraintes à l'endroit de la population qui laisse voir qu'elle a encore besoin d'encadrement dans ce domaine. La communication vis-à-vis de la gestion de la situation reste totalement incohérente. La cellule de gestion mise en place semble totalement absente du terrain de la sensibilisation publique. Le public burundais se trouve ainsi dans la confusion totale.

Dans un contexte de désordre et de confusion politique, des gouverneurs de provinces ont édicté des sanctions contre toute personne qui violerait des mesures fantoches de lutte contre la pandémie du Covid-19.

I. DES CAS D'ILLUSTRATIONS QUI CONFIRMENT UNE VAGUE DE CONTAMINATION COMMUNAUTAIRE AU COVID-19

A la fin de l'année 2020 et au premier mois de l'année en cours, le Burundi connaît une forte croissance des cas de contaminations au COVID-19. Les contaminations en masse ne sont plus uniquement localisées dans la capitale économique Bujumbura. Elles sont une triste réalité dans les provinces notamment à Mwaro, Muyinga, Makamba et Muramvya où nous avons pu décrocher quelques statistiques. La réalité des chiffres des victimes est encore couverte de secret dans beaucoup de contrées, même si le gouvernement admet à la fin du mois de janvier que 17 sur 18 provinces du pays sont déjà affectées par le virus.

En province Makamba, le dépistage du Covid-19 a été interrompu en date du 25 janvier 2021. Les infrastructures sanitaires dont des centres de santé sans équipements sont dépassées dans la prise en charge des personnes testées positives au Covid-19. Durant les deux dernières semaines du mois, des centaines de personnes testées positives au Covid-19 avaient inondé différents hôpitaux et centres de santé. Des patients y compris la famille du secrétaire provincial du CNDD-FDD à Makamba avaient été autorisés à prendre les traitements à domicile suite au débordement. Le personnel de l'ONG ZOA avait été autorisé à rester en quarantaine à leurs bureaux après que 3 d'entre eux aient été testés positifs. Plus de 140 personnes testées positives dans les communes Mabanda et Vugizo étaient sous traitement dans différents centres de santé, alors que le ministère de la santé et de lutte contre le SIDA avait prévu l'hôpital de Nyanza-Lac comme le seul centre officiel pour accueillir et abriter les malades.

Cette montée de cas positifs avait poussé les centres de santé à ne tester que ceux qui venaient se faire tester volontairement ou qui présentaient des symptômes de Covid-19. Les professionnels de santé expliquent que la plupart des personnes contaminées par exemple en commune Mabanda étaient des élèves. Leurs camarades de classe n'avaient pas été testés et l'école continuait à fonctionner comme si rien n'était. Certaines ONGs internationales opérant dans la province dont ZOA avaient pris la mesure de suspendre momentanément leurs activités.

Le soir du 07 janvier 2021, 8 personnes dont deux sœurs de l'église catholique, une novice, 2 prêtres et 2 infirmiers du centre de santé de Mabanda avaient été testées positives au chef-lieu de la commune Mabanda. Elles avaient été transférées le même soir à l'hôpital du district sanitaire de Nyanza-Lac, où elles avaient été prises en charge par des spécialistes de la santé. Ces contaminations n'avaient pas empêché le déroulement normal des activités à la paroisse catholique et au centre de santé Mabanda.

En province Mwaro, cinq élèves du Lycée Technique Communal Mwaro II, en état de convalescence, étaient à l'hôpital Fota, le lundi 25 janvier 2021. Des élèves étaient testés positifs au Covid-19 dans cette école, il y avait au moins 2 semaines. Au moins 32 autres élèves testés positifs au covid-19 avaient été amenés à l'hôpital Kibumbu où ils attendaient un test pour connaître leur évolution sanitaire. En date du 22 janvier 2021, 47 élèves de cette même école avaient été testés positifs, mais les autorités sanitaires avaient opté de les mettre sous traitement dans 2 salles de dortoirs, une pour les garçons et une autre pour les filles. Selon des sources sur place, le préfet de discipline à ce Lycée Mwaro et des membres de sa famille avaient été contaminés et prenaient des traitements médicaux à leurs domiciles.

Le personnel enseignant avait tenté de suspendre, mardi le 26 janvier 2021, les activités scolaires, mais le Directeur Communal de l'Enseignement à Kayokwe, un ancien directeur de l'école, et le patron du Service National de Renseignement s'étaient présentés à cette école pour menacer les grévistes dans ces mots : « *Même pendant la guerre de 1993, nous continuions à étudier. Actuellement j'ai autorité sur vous, celui qui n'ira pas enseigner, je vais le mettre à la disposition de l'Etat qui en saura quoi faire* », avait terrorisé le Directeur communal.

En Mairie de Bujumbura, au moins 83 cas avaient été testés positifs au Petit Séminaire de Kanyosha, dans la semaine du 25 janvier 2021. Des enseignants regrettaient qu'ils fussent exposés à la pandémie alors que les autorités de l'école étaient contraintes par le ministère de garder les portes de l'école ouvertes contre leur volonté. Les malades avaient été confinés dans une salle située loin des autres locaux, et les cours continuaient dans le silence complet de l'autorité scolaire malgré l'absence de près du tiers des élèves des salles de classe.

Les cas de contamination au Covid-19 sont également signalés notamment à l'Ecole Saint Marc, à l'ETS Kamenge, à l'Université du Burundi et au Lycée du Lac Tanganyika. Au moins 23 cas ont été identifiés au Lycée Saint Marc, 10 à l'ETS Kamenge et 3 à l'Université du Burundi dans la seule semaine du 25 janvier 2021.

En province Muramvya, il est signalé au moins 24 cas de Covid-19 dépistés mercredi le 27 janvier 2021, en commune Kiganda,

En province Muyinga, au moins 182 personnes dont 39 hospitalisées avaient été testées positives jusqu'au 24 janvier 2021, selon le rapport du Ministère de la santé publique.

II. DES CONTRADICTIONS ET CONFUSIONS DANS LA GESTION DE LA REPONSE A LA SITUATION DE LA PANDEMIE

La pandémie de Covid-19 est une triste réalité au Burundi même si l'autorité administrative semble ne pas voir clair quant aux actions qu'il faut mener contre la propagation de la pandémie. Le retard et l'hésitation dans l'action font que le Covid-19 continue à se propager et à faire des victimes au Burundi. Les réactifs pour les tests manquent cruellement. Les parents d'élèves et les enseignants s'inquiètent au moment où l'autorité publique exige quelques mesures de prévention qui ne sont pas suivies d'engagements réels en vue de faciliter leur mise en application. On exige par exemple le lavage permanent des mains alors qu'il manque cruellement des points d'eau sur les lieux publics. L'on exige la quarantaine de 7 jours pour les voyageurs, alors que certains malades n'ont pas les moyens pour se prendre en charge. Sur les frontières, l'on exige aux voyageurs de payer les frais de tests équivalents à 50 dollars alors ces derniers n'en ont pas.

Au moment où le Premier Ministre Alain Guillaume Bunyoni et le Maire de la ville exigent le port de masques partout dans les lieux publics et dans les bureaux, le Ministre de la santé publique Thaddée Niyonzima trouve que cela n'est pas indispensable. Lors de l'ouverture le 20 janvier 2021 d'un atelier de trois jours sur la prévention du Covid-19, le Ministre avait insinué le fait que le lavage des mains était plus recommandable et que le port de masques complique la population, semant ainsi la confusion au sein des Burundais et ceux qui vivent dans ce pays. Lors de la rencontre avec les médias le 27 janvier 2021 Président Ndayishimiye a critiqué l'usage de masque arguant que la mauvaise manipulation du masque est une source principale de propagation de la pandémie et que quand personne ne le porte pas, chacun est enclin à se protéger.

Au cours de certains rassemblements comme les messes ou les enterrements, la majorité de personnes portent des masques, ce qui laisse supposer qu'une mesure générale obligeant le port du masque en public rencontrerait l'adhésion d'une grande frange de la population.



A gauche, une réunion du Président Ndayishimiye avec les hauts responsables du ministère de la communication et des médias (le 27/1/2021), au milieu, une réception offerte par le couple présidentiel au corps diplomatique (le 29/1/2021) et une messe de requiem à la cathédrale Régina Munda (le 21/1/2021). Crédit : Ntare Rushatsi House et CEDICOM

III. DES SANCTIONS ARBITRAIRES CONTRE LE NON-RESPECT DES MESURES DE LUTTE CONTRE LE COVID-19

Dans un contexte où la lutte contre la pandémie semble être la moindre des préoccupations des pouvoirs publics, l'on voit des gouverneurs de provinces prendre des mesures pour sanctionner les personnes qui ne respectent pas les « mesures barrières ». Ainsi, les gouverneurs de Karusi et de Rumonge affichent des communiqués pour contraindre les gens à respecter les mesures de lutte contre les contaminations au Covid-19. Les gens sont surpris par des sanctions prises sans aucune forme de sensibilisation et sans qu'ils ne soient informés de ces mesures de lutte contre le Covid-19. Ces sanctions sont restées lettre morte pour n'avoir pas eu l'aval de la cellule nationale de lutte contre la pandémie et du manque d'engagement des autorités au plus haut niveau de l'Etat.

En province Karusi, au moment où l'eau pour le lavage des mains n'était pas disponible partout dans les bureaux des provinces et des communes, le gouverneur décidera qu'une personne qui viendra demander un service de l'Etat n'en bénéficiera pas sans s'être lavée les mains. En plus, elle se fera infliger une amende de 5000FBU. Des personnes qui se feront attrapées en train de se serrer les mains paieront chacune une amende de 5000FBU, tandis que celles qui s'embrasseront paieront à leur tour une amende de 10000FBU chacun.

En province Rumonge, faisant suite à une réunion du comité provincial de sécurité tenue le 13 janvier 2021, le gouverneur de province, Consolateur Nitunga a sorti un communiqué n° 531015/002/2021

signé le 14 janvier 2021 dans lequel il informait la population de sa province sur les mesures prises dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la propagation du Covid-19.

Malgré ce communiqué qui met en avant les sanctions et non d'abord l'information et la communication, la population n'a rien changé de ses habitudes. La police s'était activée à faire respecter de force ces mesures pendant seulement les deux jours qui avaient suivi l'affichage de la décision. Après, les mesures contenues dans le communiqué n'ont pas été appliquées. Par ailleurs, le gouvernement répète qu'il revient à la cellule nationale en charge de la réponse liée à la pandémie d'édicter les mesures nécessaires.

IV. LA MISE EN ŒUVRE DE LA FERMETURE DES FRONTIERES ASSUREE PAR DES MILICIENS IMBONERAKURE

Depuis le 11 janvier 2021, le Burundi a fermé « *toutes les frontières terrestres et maritimes* », selon un communiqué publié le 09 janvier 2021 et signé par le ministre en charge de la Sécurité Publique, le Commissaire de Police chef Gervais Ndirakobuca. Ces mesures avaient été prises à la suite « *du constat de l'augmentation des cas de Covid-19 [...] et dans le souci de freiner sa propagation* ». Dans les jours qui ont suivi, la police et l'administration avaient effectivement serré l'étoupe. Ainsi, des Burundais et des étrangers qui avaient tenté de passer sur ces frontières ont eu d'énormes difficultés.

Des sources sur place sur la frontière de la RDC, précisément à la rivière Rusizi, des miliciens Imbonerakure ont malmené des personnes en provenance de ce pays. Les mêmes sources disent que ces jeunes auraient tué certaines des victimes. Dans la commune Buganda, sur la transversale 6 de la colline Kaburantwa, trois miliciens Imbonerakure : Nduwayo Félix âgé de 25 ans, Bimenyimana Aimable âgé de 26 ans et Niyonkuru Déo âgé de 29 ans avaient été surpris en flagrant délit entraînant de brutaliser des voyageurs. Ils furent condamnés à une peine d'emprisonnement de deux ans par le Tribunal de Grande Instance de Cibitoke, le 20 janvier 2021. Les trois jeunes avaient plaidé coupables et demandé pardon au tribunal. Ils avaient aussi cité d'autres jeunes Imbonerakure impliqués dans des crimes sur la frontière soi-disant mettre en application la mesure de fermeture des frontières.

Toujours en province Cibitoke, la police avait appréhendé le 11 janvier 2021, au moins 35 Congolais dont 12 enfants de moins de 15 ans, 10 femmes et 13 hommes sur la transversale 3, colline Nyamitanga commune Buganda. Des informations disent que certaines des victimes avaient été dépouillées de leurs biens et argent, accusées de traverser les frontières illégalement alors que ces

dernières étaient fermées le même jour. Au cachot du commissariat provincial de police à Cibitoke, une femme disait avoir été dépouillée de ses habits et un étudiant d'une Université privée de Bujumbura accusait un policier de lui avoir soutiré 300 dollars destiné à payer son minerval. Toutes ces personnes ont par la suite été expulsées chez elles alors que la majorité d'entre elles avaient l'autorisation de séjour dans le pays.

Sur la frontière de Mugina en commune Mabanda, province Makamba, au moins 39 Burundais et 33 Tanzaniens en provenance de Kigoma ont été bloqués dans la zone neutre entre le Burundi et la Tanzanie au début du mois de janvier 2021. Ils avaient passé au moins quatre nuits à la belle étoile sans assistance en nourriture, accusés de n'avoir pas été à mesure de payer le test de Covid-19.

V.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Nous reconnaissons une évolution positive du pouvoir burundais en rapport avec la lutte contre la propagation de la pandémie de Covid-19. Néanmoins, la gestion de la pandémie au Burundi reste problématique. Elle est caractérisée par des contradictions notoires. L'autorité publique est désarticulée et tâtonne dans sa façon de présenter la pandémie et d'en gérer les conséquences. Pourtant, elle reconnaît l'ampleur grave qu'ont prises les contaminations communautaires. Dans les écoles, les églises, les hôpitaux et centres de santé, la pandémie est difficile à gérer, le dépistage à grande échelle reste difficile. Et face à la situation débordante, le pouvoir est complètement désorienté au péril du peuple burundais.

Face à cette situation, le FORSC émet les recommandations suivantes :

Au gouvernement du Burundi :

- Faire preuve de transparence en évitant des informations erronées et contradictoires qui ne font qu'aggraver les risques de transmission et de contaminations du virus ;
- Mettre en place une stratégie de communication claire, cohérente et unique contre la pandémie de Covid-19 ;
- Gérer de manière spécifique les contaminations au Covid-19 dans les écoles du pays ;
- Sensibiliser le public burundais sur les réels dangers de la pandémie de Covid-19 ;
- Associer les confessions religieuses, les médias et les organisations de la société civile dans la sensibilisation pour la lutte contre la propagation de la pandémie.

A la population burundaise :

- Observer les mesures barrières, particulièrement le port du masque dans les endroits publics ;
- Changer les habitudes de vie quotidienne notamment de salutation, de partage de boissons sur un même verre ou une même bouteille.



Toutes les publications du FORSC Burundi sont
téléchargeables gratuitement sur

www.forscburundi.org